



En ce milieu d'année 2024, ce flash info est pour moi l'occasion de vous présenter les principales réalisations que nous avons concrétisées sur la commune ces dernières années.

Toutes ont pour objectif de nous adapter à l'évolution de notre village en vous apportant toujours plus de sécurité, de services et de bien-être. Vous les découvrirez en parcourant ce flash.

D'autres projets sont en cours d'étude ou devraient rapidement débiter :

- Construction d'un bâtiment enfance / Jeunesse

- Aménagement du carrefour rue Gérard Vernay / Croix Serbinat
- Elargissement du haut de la descente de Chante-reau
- Création d'une maison de santé.

La motivation de l'équipe municipale reste entière et permettra encore la réalisation de belles choses au service des Rocheises et des Rocheois.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Bernard COCHARD

TRAVAUX

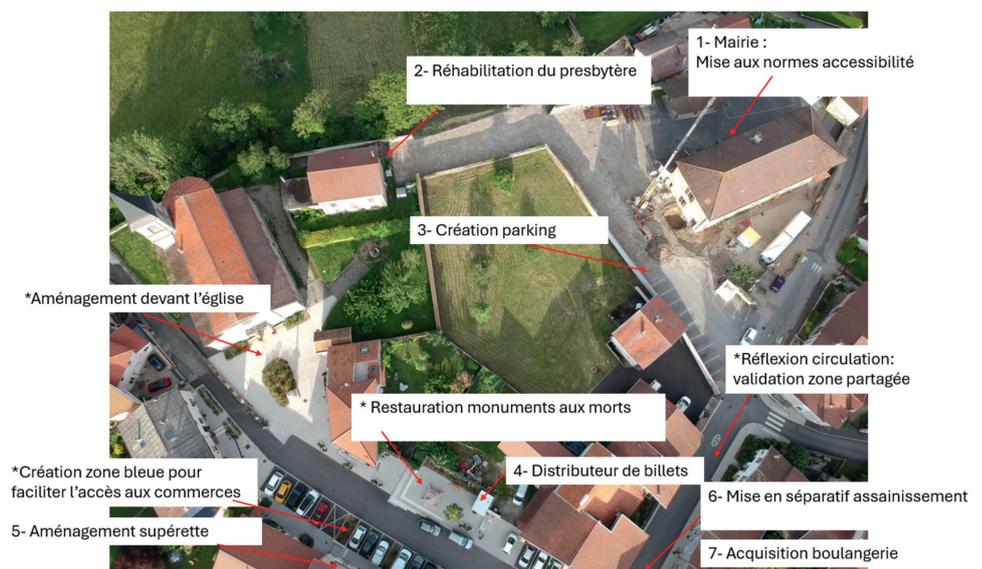


BILAN TRAVAUX

Centre Village

L'équipe municipale s'est engagée sur l'amélioration du centre village.

Des travaux indispensables ont été réalisés tels que la mise en conformité du réseau d'assainissement, le remplacement du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public)



Les nouveaux commerces, la création d'une terrasse devant le bar restaurant, l'installation d'un distributeur de billets, la création d'espaces verts et de jardinières fleuries participent également à la mise en valeur de notre centre village.

Afin de contribuer au développement des énergies renouvelables, 200m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de l'école élémentaire.

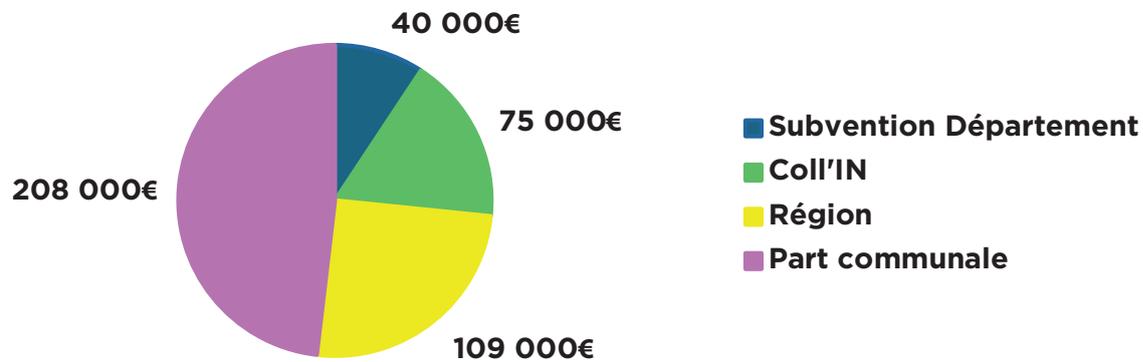
Cette installation n'entraîne pas de frais pour la commune car elle est financée par la revente de la production d'électricité à Enedis.



TRAVAUX

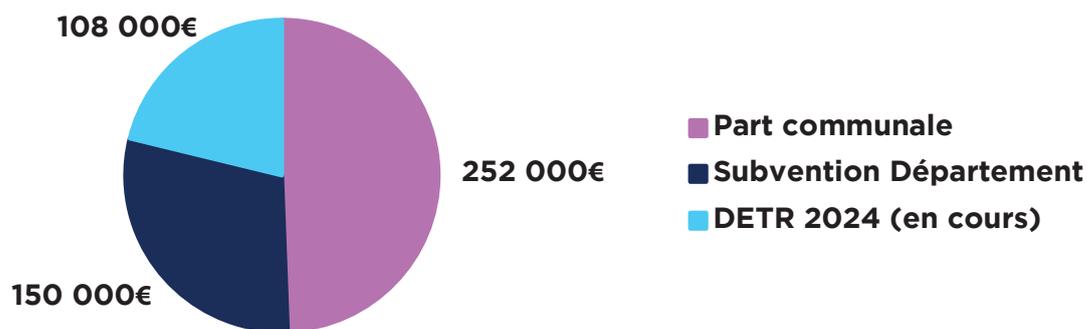
Aménagement centre village

432 000€



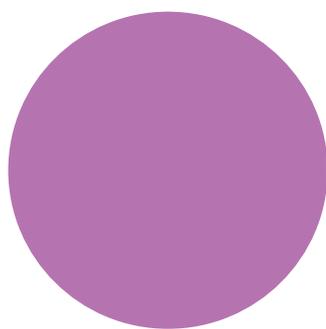
1 - Mairie : Mise aux normes d'accessibilité

510 000€



2 - Travaux Presbytère

70 000€

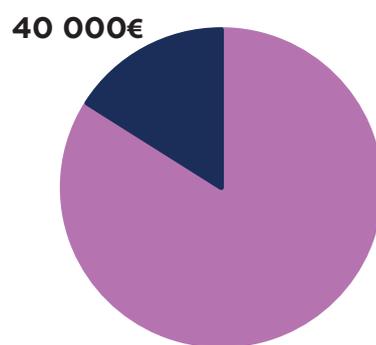


70 000€

■ Part communale

3 - Création parking

250 000€



210 000€

■ Part communale
■ Subvention Département

4 - Distributeur de billets

50 120€

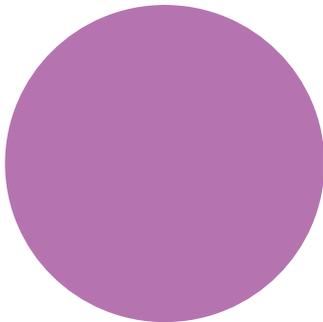


25 120€

■ Part communale
■ Coll'IN



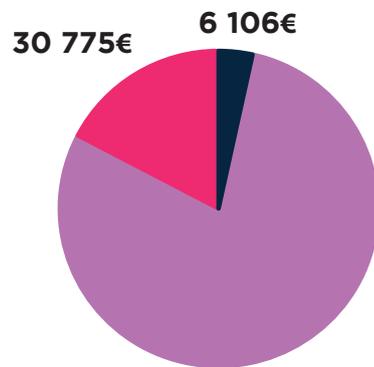
5 - Aménagement supérette
82 000€



82 000€

■ Part communale

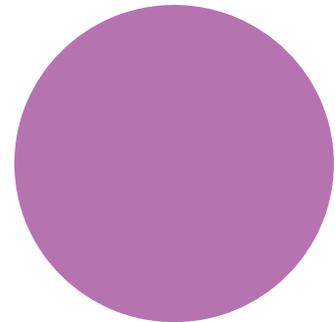
6 - Mise en séparatif assainissement
177 650€



140 769€

■ Part communale
■ Subvention Département
■ Agence de l'eau

7 - Acquisition et travaux boulangerie/appartement
276 000€



276 000€

■ Part communale



City stade
81 300€

■ Subventions DETR 2021
■ Région
■ Part communale



Aire de jeux **26 150€**

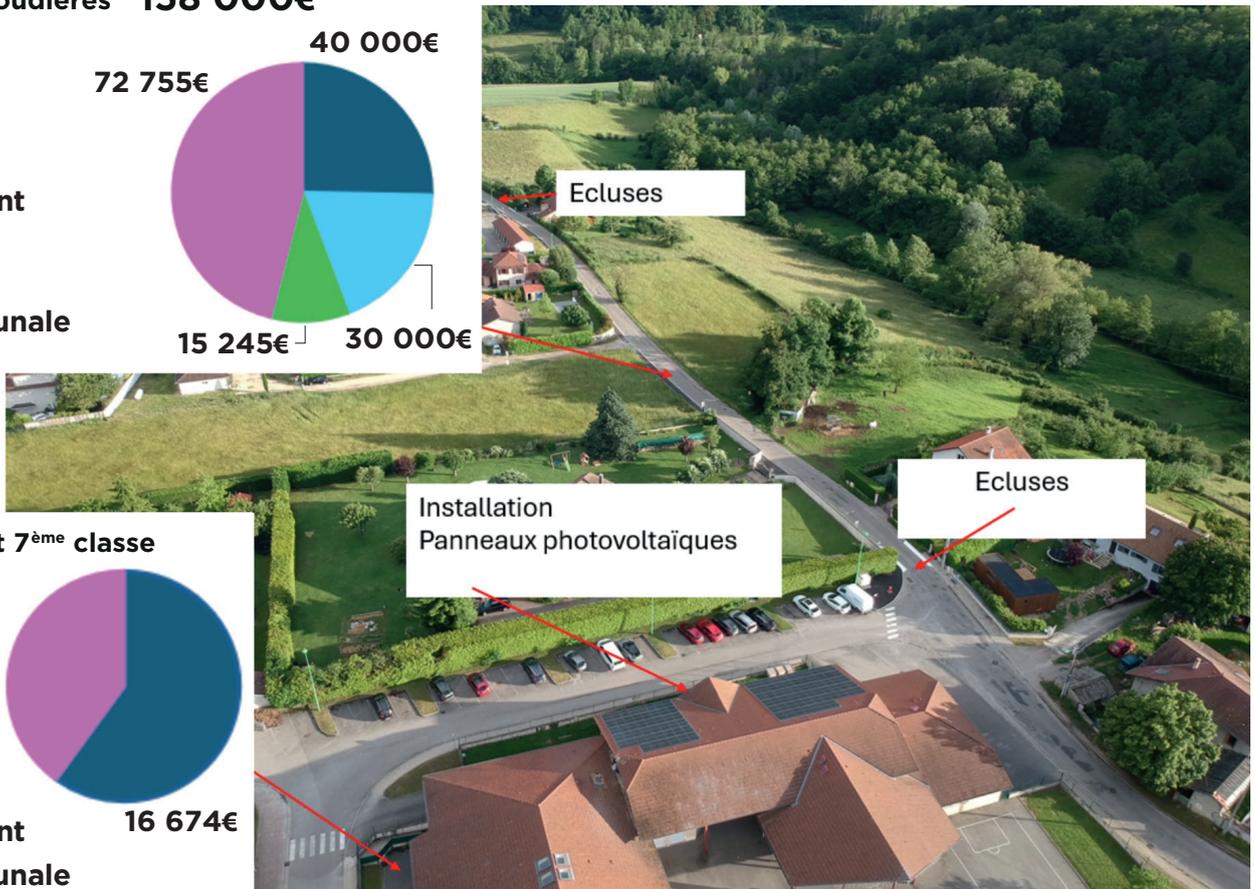
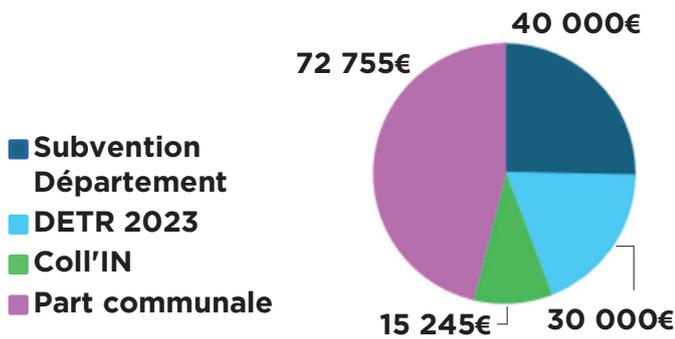


■ Part communale

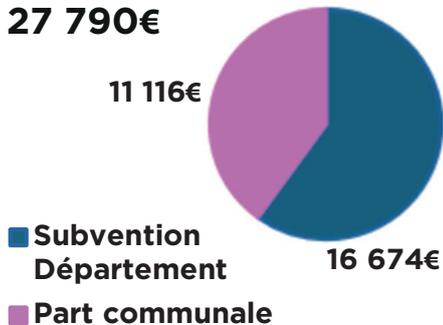


TRAVAUX

Trottoirs Bersoudières 158 000€



Aménagement 7^{ème} classe 27 790€



Aménagement Turitin

Nous souhaitons embellir l'entrée du village. Nous avons créé un espace convivial pour les familles avec des jeux d'enfants, un parcours de santé et un accès piéton reliant cette aire de jeux au centre village.

Huit essences d'arbres différents ont été plantés. Nous les avons sélectionnés car leurs tailles et leurs couleurs différentes embellissent l'entrée du village et contribuent à favoriser la biodiversité.



Aménagement Turitin 55 165€





Hameaux

Un espace détente avec un cheminement piéton a été aménagé à St Bonnet de Roche.

Des jeux pour enfants seront installés prochainement.

Montant du financement 100% communal :
16 135€

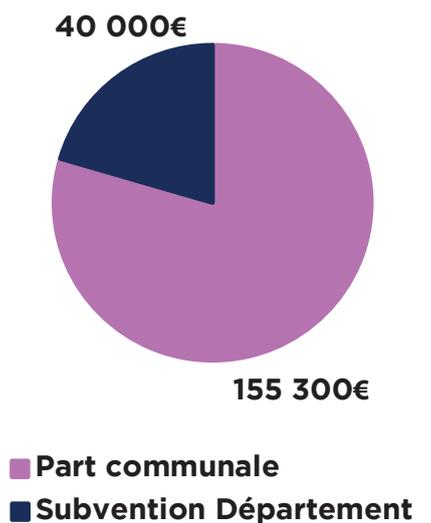


Aménagement au Rual

Toujours attentif à la sécurité, le carrefour descente de Chantereau et route de Bonnefamille, au Rual, a été aménagé.



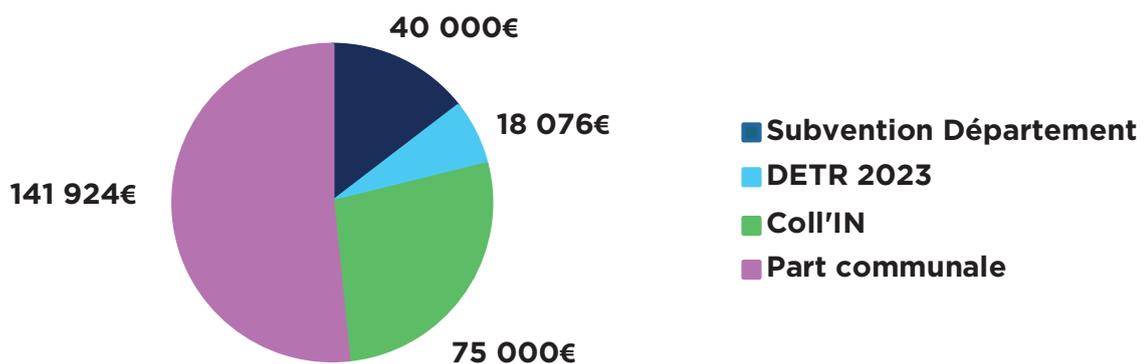
Aménagement au Rual
195 300 €



Fournéat

Des trottoirs ont également été créés à Fournéat

Aménagement à Fournéat
275 000€





TRAVAUX

Afin de maintenir les commerces dans notre village, nous avons fait **l'acquisition du fonds de commerce du Bois de Roche.**

Montant du financement 100% communal : 48 762€

Nous avons acheté en VEFA des **surfaces commerciales** en vue de la création d'une maison de santé et d'une pharmacie. Des travaux d'aménagements sont prévus en 2025.

Montant du financement 100% communal : 524 000€

Stade

Le stade accueillant de nombreuses manifestations, pour des raisons de sécurité, nous avons créé un parking supplémentaire.

**Création parking stade
182 800€**



Le terrain de pétanque a été mis aux normes.

Montant du financement 100% communal : 13 850€



VIE ASSOCIATIVE

BILAN CULTURE ET FESTIVITÉS

Depuis 2020, la mairie en lien avec le comité des fêtes organise, le 8 décembre, le « Noël des associations ». Un moment festif qui rassemble autour d'un feu d'artifice de nombreux rochois.

Développer l'accès à la culture en faisant découvrir des styles musicaux variés.

La première édition du Festi'musical a eu lieu en 2022. Après un lancement un peu timide au stade, nous avons décidé de l'organiser au centre village. Un vrai succès !

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer.





LE COMICE AVANCE À GRAND PAS...

Le bal de la reine a ouvert les festivités le 1^{er} juin.

Cela a été un vrai succès.

Nous félicitons Anaïs, Clarisse et Cyriane.

Tous les bénévoles sont actifs et les réunions s'enchaînent pour que le comice soit une grande réussite.

Nous profitons de cet article pour féliciter la commission journal qui a réalisé un travail remarquable. En effet, il a fallu rajouter des pages au journal du comice pour réussir à placer tous les encarts publicitaires. Bravo à toute l'équipe du journal !!!

Concernant les exposants et marché de producteurs : il est complet avec plus de 30 exposants, une ferme pédagogique et des démonstrations diverses et variées.

Nous tenons aussi à féliciter cette commission pour leur travail et surtout pour la réalisation de plan par notre architecte rochois à la retraite pour accueillir et placer tout le monde.

En termes de sécurité aussi, la commission avance à grand pas, tous les parkings sont tracés, la sécurité mise en place est validée par la préfecture.

Coté chars, celui de la reine est en pleine conception. J'en profite pour vous remercier, vous rochois, quartiers, associations, pour le nombre de chars que vous concevez actuellement, nous n'aurions jamais envisagé une telle participation de votre part il y a quelques mois...pas moins d'une trentaine de chars.

Quelques infos indispensables :

- Pour les inscriptions au concours de labour, contactez Jean Batiste Millon au 06 78 18 31 14. Il se fera un plaisir de vous expliquer et de vous inscrire si vous le souhaitez.
- Le programme du comice est prêt.
- Les réservations de repas pour le bal du samedi soir et plateau repas du dimanche midi sont ouvertes, ne tardez pas trop pour retenir votre place.

Nous vous remercions encore une fois pour la participation à cet événement tant pour les chars que pour les bénévoles et vous donnons rendez-vous les 7 et 8 septembre 2024.

Dernière petite info, si vous n'êtes pas encore inscrits en tant que bénévoles et que vous voulez nous donner la main, **n'hésitez pas à nous envoyer un mail à secretariat@comiceroche2024.com**

Philippe et Olivier

Suivez le comice

sur  et 

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez participer à l'aventure par mail à comice.roche@gmail.com



De gauche à droite : Clarisse DREVET (1^{ère} dauphine), Anaïs LAMBERT (reine du comice 2024), Cyriane ANTOUARD (2^e dauphine)





L'ASSAINISSEMENT, UN ENJEU MAJEUR

Quel est l'enjeu de la séparation des réseaux ?

En injectant des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées, le volume à traiter en station d'épuration est augmenté ce qui impacte les montants facturés. De plus le fonctionnement d'une station d'épuration n'est pas conçu pour traiter des eaux usées. Sa performance baisse lorsque les eaux pluviales viennent « diluer » ces eaux qui nécessitent d'être dépolluées avant d'être réinjectées dans le réseau.

Le phénomène est amplifié en cas d'orage et/ou de fortes pluies comme c'est le cas actuellement.

Récemment une étude de notre réseau d'assainissement a été réalisée afin de faire une analyse de l'état de fonctionnement de notre réseau collectif. Une campagne d'enfumage a permis de repérer une trentaine d'anomalies de séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Elles sont dues à un mauvais raccordement, au centre village et au hameau de Saint Bonnet de Roche.

Il est donc impératif d'effectuer les travaux nécessaires. Les foyers concernés par ces anomalies seront contactés afin de trouver une solution pour une remise aux normes dans les plus brefs délais.

L'info en +

La station d'épuration de Traffeyère est située en limite des communes de Saint Quentin Fallavier et Satolas et Bonce. Les eaux traitées se rejettent dans la Bourbre.

Construite il y a 40 ans, elle est propriété de la CAPI (Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère) et gérée par la SEMIDAO. Elle collecte et traite en totalité les eaux usées de 7 communes (Satolas et Bonce, Saint Quentin Fallavier, Villefontaine, Four, Vaulx-Milieu, l'Isle d'Abeau et la Verpillière) et partiellement celles de 2 communes (Saint-Alban-de-Roche et Roche).

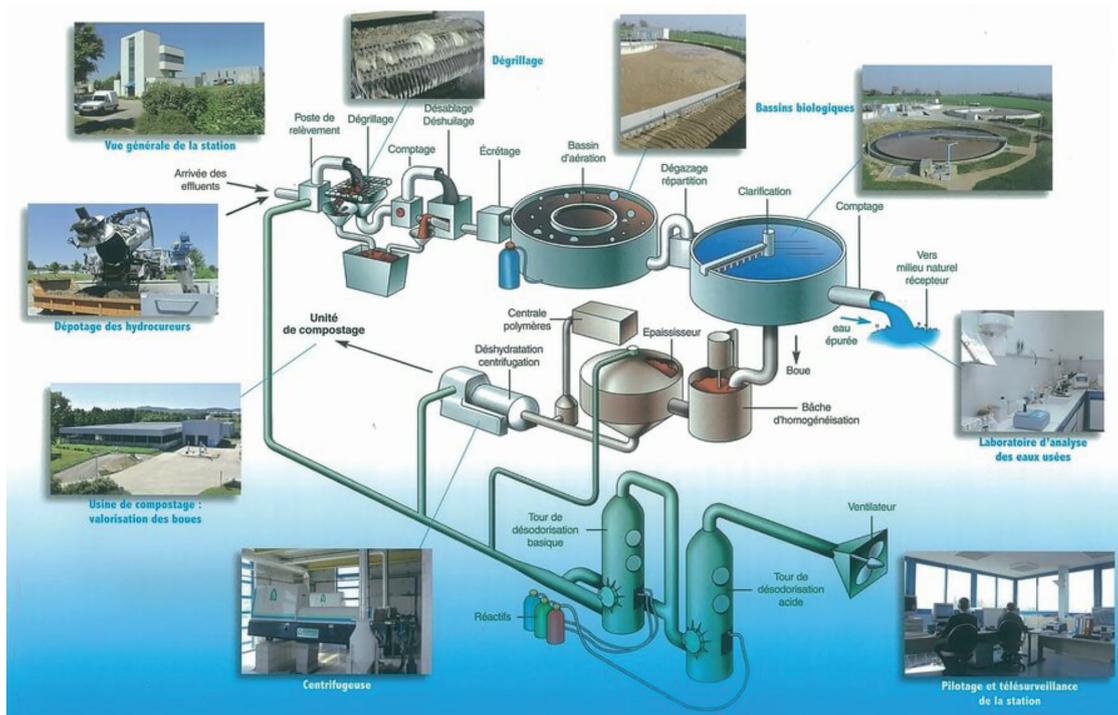


Schéma de fonctionnement de la station

MODIFICATION N° 1 DU PLU

Faisant suite à l'approbation des modifications du PLU lors du conseil municipal du 14 mai dernier, nous vous invitons à prendre connaissance des nouvelles règles d'urbanisme applicables sur le **site de la mairie rubrique urbanisme : modification n°1 PLU 2024**

Nous vous rappelons les thèmes des modifications :

- Ouverture à l'urbanisation de 3 petites zones AU
- Délimitation de 2 secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Suppression de 14 emplacements réservés
- Suppression d'un bâtiment d'élevage lié à l'arrêt d'une activité agricole
- Des évolutions ponctuelles ou précisions du règlement écrit.

Bonne lecture !

Vous avez une question ? un doute ? vous pouvez nous adresser un mail à : urba@roche38.fr

VIE DU VILLAGE

DON DU SANG

Les réserves de sang sont trop basses et la situation est très fragile. Le don de sang est vital : un accident de la route, une hémorragie lors d'une opération ou un cancer, cela peut arriver à tout le monde. Nous vous invitons à vous mobiliser pour donner votre sang.

Nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines collectes.

AUXI'TAXI

Toutes distances
Aéroport
Gares
RDV
Courses, Shopping
Assistance

07 66 28 09 81
auxitaxi38@gmail.com



Céline est installée depuis plus de dix ans dans notre village. Après s'être occupé un temps des enfants au périscolaire ou en tant que nourrice, elle vous propose de nouveau ses services...

Céline peut désormais vous transporter avec sa toute nouvelle licence de taxi de Roche !

Besoin d'aller récupérer votre voiture au garage, de prendre un avion ou un train même en pleine nuit, ou dans bien d'autres situations n'hésitez pas à la contacter !

De plus, prendre le taxi en famille devient plus facile et sécuritaire grâce aux sièges-auto proposés et adaptés à vos enfants.

Retrouvez toutes les informations sur www.auxitaxi.fr, ainsi que Instagram et Facebook



CALENDRIER DES FÊTES 2024

Sous réserve de modification

JUILLET

Mar. 02	Assemblée générale	SOU DES ECOLES	Salle des associations
Sam. 06	Repas champêtre, Bal & Feu d'Artifice	COMITE DES FETES	Stade
Lun. 08	Stage d'été du 8 au 12 juillet	UNIFOOT	Stade/Salle des associations
Ven. 12	Concours de pétanque	CONSCRITS	Stade/Salle des associations
	Challenge DREVON 8h00	ASBR	Stade
Dim. 21	Challenge SAUNIER 9h30		
	Challenge Fusillés - LUXOS 14h00		
Dim. 28	Concours but d'honneur Sociétaires	ASBR	Stade/Salle des associations

AOÛT

Dim. 25	Concours de pétanque	PETANQUE CLUB	Stade/Salle des associations
Ven. 30	Concours de pétanque	APAIRL	Stade/Salle des associations
Sam. 31	Fête de Quartier	LE THOLIN	Stade/Salle des associations
	Cérémonie du souvenir de la Libération	MUNICIPALITE	Salle de la Fontaine

SEPTEMBRE

Ven.06	Forum des Associations	MUNICIPALITE	Salle de l'Arche
	Goûter de rentrée	SOU DES ECOLES	
Sam.07	Comice Agricole	COMICE AGRICOLE	
Dim.08	Comice Agricole	COMICE AGRICOLE	
Ven.13	Vogue	CONSCRITS	Stade/Salle des associations
Sam.14	Vogue	CONSCRITS	Stade/Salle des associations
Dim.15	Vogue	CONSCRITS	Stade/Salle des associations
Ven.20	Festival Jazz	K'FE DU LIEN	Salle de l'Arche
Sam.21	Tournée des Brioches	CONSCRITS	
Dim.22			
Ven.27	Préparation course pédestre	ARSL	Salle de l'Arche/
Sam.28			Salle de la Fontaine
Dim.29	Course pédestre	ARSL	Salle de l'Arche/ Salle de la Fontaine



INFO CANICULE

Un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées vivant à leur domicile a été mis en place depuis 2004 dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement de ce plan.

Il est à noter que l'inscription sur ce registre est facultative. Il est nécessaire de la renouveler chaque année en mairie. Ce registre sera communiqué au Préfet, uniquement à sa demande.

Les personnes concernées sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile

- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription doit être faite par la personne concernée elle-même ou son représentant légal (par écrit ou par téléphone au secrétariat de la mairie) ou sur la demande d'un tiers (personne physique ou morale).

LES BEAUX JOURS SONT LÀ...

Pour que chacun puisse profiter de son jardin, merci de respecter les horaires, fixés par arrêté préfectoral, pour vos travaux de jardinage et/ou bricolage.

Les jours ouvrables	8h30 - 12h00	14h00 - 19h30
Les samedis	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Les dimanches et jours fériés	10h00 - 12h00	

Les professionnels peuvent commencer leur activité à partir de 7h, les jours ouvrables et les samedis.

Nous vous rappelons que l'article 84-1 de l'arrêté préfectoral portant sur le règlement Sanitaire Départemental, et l'article L.541-1 du code de l'environnement **interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts**. Ces dispositions participent à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air.

En cas de sécheresse, pensez à modérer votre consommation d'eau.

Trop de haies débordantes rétrécissent les trottoirs et rendent certains panneaux non visibles. Pour la sécurité de tous, il incombe à chacun de tailler ses haies, sans oublier d'évacuer les déchets verts à la déchetterie.

HORAIRES DÉCHETTERIE

Mardi		13h30- 18h30
Jeudi	8h - 11h45	13h30- 18h00
Vendredi	8h - 11h45	13h30- 18h00
Samedi	8h - 11h45	13h30- 18h00



CONFORMITÉ D'UN BAC

INFORMER
c'est tout naturel !

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES D'UN BAC CONFORME



La mention «NF EN 840» indique que votre bac correspond aux normes françaises et européennes en vigueur. Le chiffre «1» qui suit indique que votre bac est un modèle équipé de deux roues.

Dans l'exemple ci-contre, le premier nombre «140» vous informe sur le litrage du bac. Pour rappel, votre bac doit avoir une contenance minimale de 140 litres.



Parce que les agents de collecte manipulent en moyenne de 6 à 9 tonnes par jour en poussée, traction et portage.

Les bacs non conformes ne peuvent être levés par les camions de collecte. Il sont donc levés et vidés par les agents, ce qui n'est pas sans conséquence pour leur santé.

Les sacs au sols posent la même problématique.



www.smnd.fr



Commission Communication - Véronique CHARDON (Responsable),
Jean-Paul BOIS, Sophie KOWALSKI, Frédérique LARRAS, Léa REVELLIN-PIALLET.

communication@roche38.fr - www.roche38.fr

Crédit photos : Freepik, D.R. - Mise en page - impression : **Imprimerie des Alpes**